



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/225

Lyon 2e - Place Bellecour - Modificatif de l'état descriptif de division en volumes et échange sans soulte entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon des volumes n° 5 et n° 9 en vue de la régularisation foncière des sanitaires publics - EI 02015 - numéros d'inventaire - Entrant : 02015V001 - 02015V002 - Sortant : 02015A000 - Opération n° 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/225 - LYON 2E - PLACE BELLECOUR - MODIFICATIF DE L'ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES ET ÉCHANGE SANS SOULTE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA MÉTROPOLE DE LYON DES VOLUMES N° 5 ET N° 9 EN VUE DE LA RÉGULARISATION FONCIÈRE DES SANITAIRES PUBLICS - EI 02015 - NUMÉROS D'INVENTAIRE - ENTRANT : 02015V001 - 02015V002 - SORTANT : 02015A000 - OPÉRATION N° 60021836 « FRAIS NOTARIÉS POUR ACQUISITIONS GRATUITES 2015-2020 », PROGRAMME 00020, AP N° 2015-1 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009/2047 du 14 décembre 2009, a été approuvé l'aménagement de la partie sud de la place Bellecour réalisée sous la maîtrise d'ouvrage unique de la Communauté urbaine de Lyon, devenue depuis la Métropole de Lyon. Ce réaménagement comprenait notamment la requalification des trois kiosques situés le plus à l'est, incluant pour celui situé côté Saône, la création de sanitaires publics.

Par délibération n° 2015/1514 du 28 septembre 2015, a été approuvée l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 ».

Par délibération n° 2020/5344 du 27 janvier 2020, a été approuvée l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Acquisitions foncières 2015-2020 », n° 2015-1, programme 00020 « Tous secteurs ».

Dans le cadre des dispositions de la loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966 organisant le transfert de compétences en matière de places et voiries, la Ville de Lyon a transféré, en 1972, à la Communauté urbaine la place Bellecour et les bâtiments édifiés sur celle-ci. Face au constat que lesdits bâtiments restaient utilisés par la Ville de Lyon et dans la perspective de la conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec l'Office du tourisme et des congrès, un transfert de propriété a été de nouveau opéré. A cet effet, d'un commun accord, les bâtiments dénommés « le pavillon » et « le rectangle » ont chacun fait l'objet d'une division en volumes en date du 5 août 2008. Par acte du même jour, la Communauté urbaine de Lyon a cédé à la Ville de Lyon les volumes correspondant aux deux bâtiments.

Dans l'état descriptif de division en volumes (EDDV) du bâtiment dit « le pavillon », ayant pour assiette la parcelle cadastrée AN 2, d'une superficie de 320 m², objet de la modification, trois volumes ont été créés :

- le volume 1 comprenant le tréfonds et le sous-sol du bâtiment, conservé par la Métropole de Lyon, d'une superficie de 320 m² ;
- le volume 2 comprenant le bâtiment cédé à la Ville de Lyon d'une superficie de 320 m² ;
- le volume 3 correspondant au sursol au-dessus du bâtiment, conservé par la Métropole de Lyon d'une superficie de 320 m².

Dans le cadre des travaux d'aménagement, un kiosque a été édifié, par erreur, dans une partie du volume 2, appartenant à la Ville de Lyon. Parallèlement, les sanitaires, précédemment compris dans le volume de la Ville de Lyon, ont été reconstruits en partie sur une surface plus importante et appartenant au domaine public métropolitain. Le présent modificatif a donc pour objet de régulariser la situation décrite ci-dessus et ainsi de mettre en concordance la réalité matérielle des lieux avec la situation juridique. Il est ainsi convenu :

- de modifier l'assiette de l'EDDV constitué par la parcelle AN 2 par l'ajout d'une nouvelle parcelle cadastrée AN 7, issue du domaine public métropolitain, d'une superficie de 61 m² ;
- de diviser le volume 2 en trois nouveaux volumes dénommés 7, 8, 9 :
 - volume 7 : niveau rez-de-chaussée comprenant la partie du volume n° 2 correspondant à l'office du tourisme, d'une superficie de 296 m² ;
 - volume 8 : niveau rez-de-chaussée comprenant une emprise partielle des nouvelles toilettes publiques, d'une superficie de 19 m² ;
 - volume 9 : niveau rez-de-chaussée comprenant une emprise partielle du kiosque, d'une superficie de 5 m².
- de diviser la parcelle AN 7, propriété de la Métropole de Lyon, en trois nouveaux volumes :
 - volume 4 : niveau tréfonds comprenant le tréfonds sous emprise partielle des nouvelles toilettes publiques, d'une superficie de 61 m² ;
 - volume 5 : niveau rez-de-chaussée comprenant l'emprise partielle des nouvelles toilettes publiques d'une superficie de 61 m² ;
 - volume 6 : niveau sursol, comprenant le sursol au-dessus de l'emprise partielle des nouvelles toilettes publiques, d'une superficie de 61 m².

Les travaux étant aujourd'hui terminés, et l'entretien et la maintenance de ces toilettes publiques revenant à la Ville de Lyon au titre de ses compétences, il convient de procéder à l'échange sans soulte du volume 9 (emprise partielle du kiosque), appartenant aujourd'hui à la Ville de Lyon et qui deviendra propriété de la Métropole de Lyon, et du volume 5 (emprise partielle des sanitaires) appartenant actuellement à la Métropole de Lyon. La Ville de Lyon sera donc, à terme, propriétaire des volumes 7 et 8 situés sur la parcelle AN 2 et du volume 5 situé sur la parcelle AN 7.

Conformément aux dispositions de l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), cet échange de volumes appartenant au domaine public des deux collectivités ne nécessitera pas de déclassement préalable. Pour votre complète information, France Domaine dans son avis 2020-382V0391 en date du 7 février 2020, a validé l'échange sans soulte, estimant la valeur vénale de chaque volume à 1 euro.

Les frais notariés qui seront répartis à part égale entre les deux collectivités, et estimés à 1 500 euros pour la Ville de Lyon, sont à financer dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour les acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1.

Vu l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2009/2047 du 14 décembre 2009, n° 2015/1514 du 28 septembre 2015 et n° 2020/5344 du 27 janvier 2020 ;

Vu l'avis n° 2020-382V0391 de France Domaine en date du 7 février 2020 ;

Vu le projet de modificatif à l'état descriptif de division en volumes ;

Vu le projet d'acte d'échange de volumes ;

Monsieur le Maire du 2^{ème} arrondissement ayant été consulté par courrier en date du 1^{er} septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission **Transition écologique - Mobilités** ;

DELIBERE

- 1- Le modificatif n° 1 de l'état descriptif de division en volumes selon les conditions susmentionnées, est approuvé.
- 2- L'échange sans soulte entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, portant sur les volumes 5 et 9 sis parcelles cadastrées AN 2 et AN 7, place Bellecour à Lyon 2^{ème} aux conditions précitées, est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer le modificatif de l'état descriptif de division en volumes, l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cet échange sans soulte.
- 4- Les frais notariés sont à financer dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant correspondant aux frais notariés estimée à 1 500 euros, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00020, AP 2015-1, opération 60021836 et sera imputée sur le chapitre 21, fonction 95, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2020 : 1 500,00 euros
- 6- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville de Lyon comme suit :

Etat inventaire	N° d'inventaire	Désignation	Superficie totale EI m ²	Compte nature	Montant €	Observations
Sortant	02015A000	Volume 2 - Le Pavillon	320,00	2145	/	Dont 5m ² correspondants au volume 9 objet de l'échange
Entrant	02015V001	Volume 7 – Le Pavillon (Office du tourisme)	296,00	2145	/	Volume issu de la division du volume 2
Entrant	02015V002	Volume 5 et 8 – Toilettes publiques	80,00	2145	/	Volume 8 issu de la division du volume 2 Volume 5 objet de l'échange
Entrant	02015V001	Frais notariés - Volume 7 – Le Pavillon (Office du tourisme)	296,00	2145	1 181,00	
Entrant	02015V002	Frais notariés - Volume 5 et 8 – Toilettes publiques	80,00	2145	319,00	

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Sylvain GODINOT